

Charte de l'Association des Dames du Calvaire

- 1. Accueillir, soigner, accompagner** des femmes et des hommes malades ou âgés, sans distinction de race, de nationalité, de religion ou d'option philosophique.
- 2. Reconnaître que le malade est une personne unique**, digne d'être aimée et respectée pour elle-même, quelle que soit sa condition physique, psychologique, sociale et spirituelle.
- 3. Soulager la douleur** pour assurer au malade une réelle qualité de vie à l'étape où il en est, sans en hâter le terme, ni la prolonger par des thérapeutiques devenues inappropriées. Le recours à l'euthanasie définie comme une aide à mourir est totalement exclu.
- 4. Satisfaire les besoins fondamentaux** de la personne malade et l'aider à garder le plus longtemps possible sa capacité de communiquer et son autonomie. Respecter son désir d'être informée en vérité sur son état, au fur et à mesure de ses questions.
- 5. Accueillir la famille** et les proches du malade, respecter leur intimité et leur donner la possibilité d'entourer le malade quand et comme ils le souhaitent, sans nuire au calme de l'établissement nécessaire au repos d'autrui. Leur proposer, selon leurs besoins et les possibilités, un soutien amical, psychologique, spirituel et social.
- 6. Offrir une qualité de présence et d'écoute** pour discerner les attentes spirituelles du malade et de sa famille et y répondre, s'ils en expriment le désir, dans le respect de leurs convictions philosophiques et religieuses.
- 7. Travailler en équipe** et développer la collaboration entre tous, quelles que soient les responsabilités et les tâches de chacun.
- 8. Donner et recevoir**, au sein de cette équipe pluridisciplinaire, toute **information sur le malade et sa famille**, dans la mesure où cela peut contribuer à leur mieux-être, tout en gardant une extrême discrétion sur ce qui est confié
- 9. Reconnaître que la mort est une étape normale** dans l'évolution de la personne, tout autant que la naissance, l'adolescence, l'âge adulte et la vieillesse et qu'elle offre une chance ultime de se réaliser en intégrant toutes les dimensions de l'existence. Préparer la personne décédée avec respect, accueillir la famille en deuil et quand c'est possible, lui proposer un soutien si elle le désire.
- 10. Promouvoir cet esprit commun** qui depuis plus de 100 ans anime les associations et les établissements, en particulier à l'occasion de rencontres de travail en réseau avec d'autres partenaires.

Cette charte a été ratifiée le 27 janvier 1999, à Lyon, lors de la rencontre annuelle des associations issues de l'œuvre des Dames du Calvaire fondée par Madame Jeanne Garnier Chabot en 1842.